



LE LIEN

BULLETIN SEMESTRIEL DES
AMIS DU GRANDVAUX

N° 35

JUILLET 1993

Siège social : Mairie de Grande Rivière
39150 SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX

C.C.P. DIJON 2861-59 F



D'APRES RIGO
(Uniformes - Juillet 1980)

Le départ des "Volontaires" (page 17)

Imprimeur: APEP 13 rue du coin d'enfant
39150 ST LAURENT

GÉRANT : M. Louis CHARNU à St-Laurent-en-Grandvaux.

DÉPOT LÉGAL
3° TRIMESTRE 1993

Les textes insérés dans cette publication sont sous la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent en aucune façon l'association.

SOMMAIRE

- Editorial du Roulier (J. LOUVIER)	3
- Compte rendu de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration	4
- Nos activités	7
- Nos projets	12
- Le Grandvaux il y a 200 ans (J. FERREZ)	17
- La dernière sage-femme à domicile du Grandvaux	26
- La ferme de Mme Léonie VUILLET pour les paralysés	27
- La bibliothèque	28
- Index récapitulatif du "Lien"	31

Etes-vous à jour de votre cotisation pour
1993 (50F)

CCP DIJON
N°2861-59F
Amis du Grandvaux

EDITORIAL

Lorsque "le Roulier" prend la plume pour rédiger son éditorial, cela signifie que "le Lien" est monté, corrigé et prêt à tirer. Il pousse alors un "ouf" de soulagement.

En effet, l'édition d'une publication nécessite toujours un travail important. Le numéro 35 du Lien est diffusé depuis quelques jours et le rédacteur se demande déjà de quoi sera fait le numéro 36 ! Il ignore ce qui peut intéresser le lecteur et ne sait surtout pas - sauf de rares exceptions - qui lui fournira des articles, malgré de nombreuses demandes.

La commission du Lien qui devrait se réunir pour "trier" les articles, en est réduite, pour le moment, à les solliciter.

Et pourtant les sujets ne manquent pas ! On peut en citer quelques uns : les sociétés de musique, de gymnastique et sportives ; l'école ; les blasons de nos communes, leur origine, leur signification ; les sapeurs pompiers issus, il faut le savoir, de la Garde Nationale ; les conscrits... et leurs exploits ; les remèdes d'hier ; les recettes de cuisine ; l'artisanat (il paraît qu'il y avait des horlogers dans le Grandvaux) etc, etc...

Alors, à vos plumes, et faites-nous parvenir vos anecdotes, vos récits, vos impressions...

Selon Monsieur LAROUSSE, un lien, c'est "*tout ce qui attache, unit...*"
Rapprochons-nous donc, afin de nous mieux connaître en échangeant nos souvenirs.

Merci et bon courage.

le Roulier

ASSEMBLEE GENERALE DU 8 JANVIER 1993 Compte rendu

La réunion débute à 20 H 30 en présence d'une soixantaine de personnes.



Rapport moral :

Le président Louis CHARNU accueille les Amis du Grandvaux par quelques paroles de bienvenue et retrace les activités de l'association au cours de l'année 1992.

Compte rendu financier :

Le trésorier Jean GASQUI fait le bilan de sa gestion et donne les résultats financiers des différentes activités.

Modification des statuts :

Il est proposé à l'assemblée la modification des articles 2 et 9 des statuts.

Après lecture des anciens articles et de leur nouvelle rédaction, les modifications proposées sont adoptées à l'unanimité.

Adoption également à l'unanimité, du projet de règlement intérieur inséré dans le dernier numéro du Lien (n°34)

Tiers sortant :

Conformément aux dispositions des statuts, il est procédé au tirage au sort de quatre membres du Conseil d'Administration, en vue du renouvellement partiel du Conseil.

Sont sortants : Bernard BLONDEAU, Louis CHARNU, Jean COLIN et William GOYARD. Ces personnes se représentent et sont élues à l'unanimité des membres présents.

En application des dispositions prévues par le Règlement Intérieur, Jean LOUVIER, vice-président, expose les avantages que l'Association peut tirer de la mise en place de commissions spécialisées. Il est alors fait appel aux bonnes volontés et les commissions suivantes sont constituées :

Commission des publications :

Président (de droit) : le Président de l'Association
Animateur : J. LOUVIER
Membres de droit : la Secrétaire, la Trésorière
Membre du C.A. : W. GOYARD
Membres : Mme PIARD, Melle SENOT

Commission de la bibliothèque :

Président (de droit) : le Président de l'Association
Animatrice : Melle SENOT
Membres de droit : la Secrétaire, la Trésorière
Membres du C.A. : Mmes MARCQ et BAILLY-COMPTE
Membres : Mmes LOUVIER, BAUDURET et Melle BAILLY

Commission des expositions :

Président (de droit) : le Président de l'Association
Animatrice : Melle PRATINI
Membres de droit : la Secrétaire, la Trésorière
Membres du C.A. : J.P. THOUVEREZ, Mme MARCQ, B. BLONDEAU
Membres : Mmes PIARD, BESSIERE, AMETER, PROST,
Melle BAILLY, Y. JOUFFROY

Commission "Objets et richesses du Grandvaux"

Président (de droit) : le Président de l'Association
Animateur : à désigner
Membres de droit : la Secrétaire, la Trésorière
Membres du C.A. : J.P. THOUVEREZ, W. GOYARD, Mme MARCQ
Membres : Mmes PIARD, PROST, Melle BAILLY
B. PERRUCHON, J. COLIN

La séance est levée et le Président invite à "tirer les Rois".



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 FEVRIER 1993

Compte rendu

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 20 h 30 au siège social, Mairie de Grande-Rivière.

Présents : Louis CHARNU, J.P. THOUVEREZ, J. LOUVIER, R. BAILLY-SALINS, D. PRATINI, J. BESSIERE, M.L. BAILLY-COMPTE, J. COLIN, S.MARCQ, B. BLONDEAU

Absents (excusés) : J. GASQUI, W. GOYARD (pouvoirs)

Les points suivants sont évoqués :

- la soirée débat du 3 Avril
- le bal costumé du 21 Mars à Fort du Plasne
- l'exposition organisée par le Collège Louis BOUVIER, à laquelle le conseil n'estime pas opportun de participer
- la sortie pédestre du 1er Mai
- l'organisation de l'exposition 1993

Il est ensuite procédé à l'élection du nouveau bureau.

Président : L. CHARNU 8 voix
 J. LOUVIER 1 voix
 W. GOYARD 1 voix
 Bulletins blancs 2

Vice-présidents : J.P. THOUVEREZ 11 voix
 W. GOYARD 11 voix
 J. LOUVIER 11 voix
 J. BESSIERE 1 voix
 Bulletins blancs 2

Secrétaire : R. BAILLY-SALINS 11 voix
 Bulletin blanc 1

Trésorier : J. GASQUI 3 voix
 D. PRATINI 7 voix
 J. BESSIERE 1 voix
 B. BLONDEAU 1 voix

Composition du bureau à compter de ce jour :

Président : L. CHARNU
 Vice-présidents : W. GOYARD, J. LOUVIER, J.P. THOUVEREZ
 Secrétaire : Mme R. BAILLY-SALINS
 Trésorière : Melle D. PRATINI

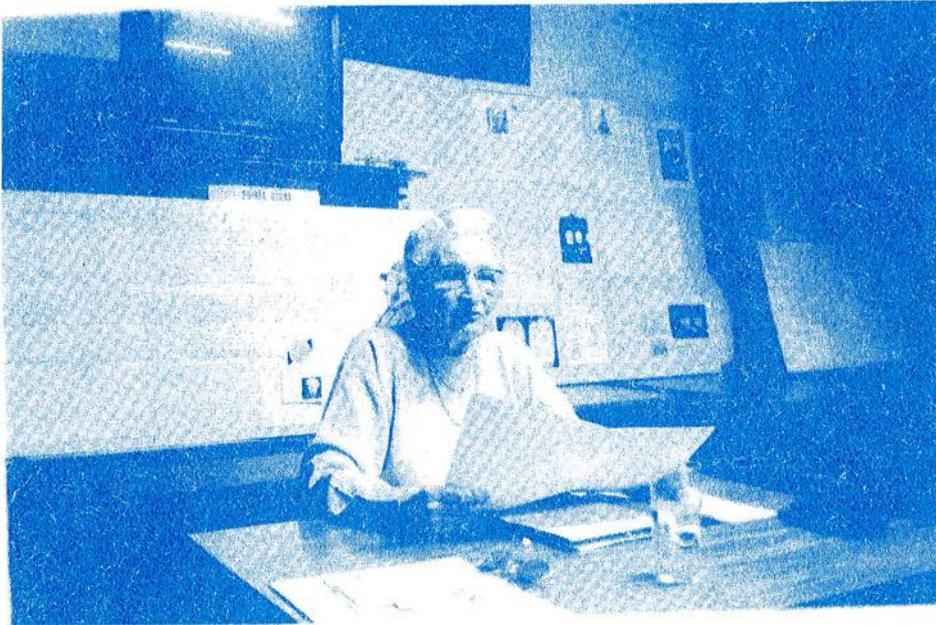
La séance est levée à 23 H 45.

NOS ACTIVITES

Soirée - Débat

La soirée-débat de cette année avait pour thème "la famille THEVENIN" de Châlon.

C'est madame PINETTE-ROY, descendante de cette famille, qui a, avec beaucoup de talent et de conviction, présenté ses ancêtres, originaires du Grandvaux.



Félix THEVENIN, né à St Pierre en 1770, était roulier. Il s'installa à Châlon sur Saône, échangeant ses chevaux contre des "gondoles à vapeur" et exerça le commerce d'épicerie en gros. Grâce à son travail, son économie et sa réputation, il accumula une fortune qu'il transmit à sa mort en 1831, à ses 5 enfants. Ceux-ci la léguèrent à la ville de Châlon en la répartissant entre diverses bonnes oeuvres et entre autres, l'installation d'un réseau de distribution d'eau pour les habitants.

Après une présentation approfondie de sa famille, Madame PINETTE-ROY nous énuméra ce qu'il reste de la famille THEVENIN aujourd'hui, avec entre autres, la fontaine de la place du palais de justice de Châlon, élevée par la ville à la mémoire des disposants, et la remise du "legs Thévenin" chaque année, à 80 apprentis méritants.

C'est sans aucun mal que Madame PINETTE-ROY capta l'attention de l'auditoire nombreux et intéressé par la destinée de ces rouliers Grandvalliers.

La seconde partie de la soirée fut consacrée au patois avec la projection d'un film présentant quelques Grandvalliers parlant encore ce dialecte.

La soirée-débat de cette année fut un succès comme le furent les précédentes et, je l'espère, comme le seront les prochaines.

W. GOYARD

Nous remercions plus particulièrement :

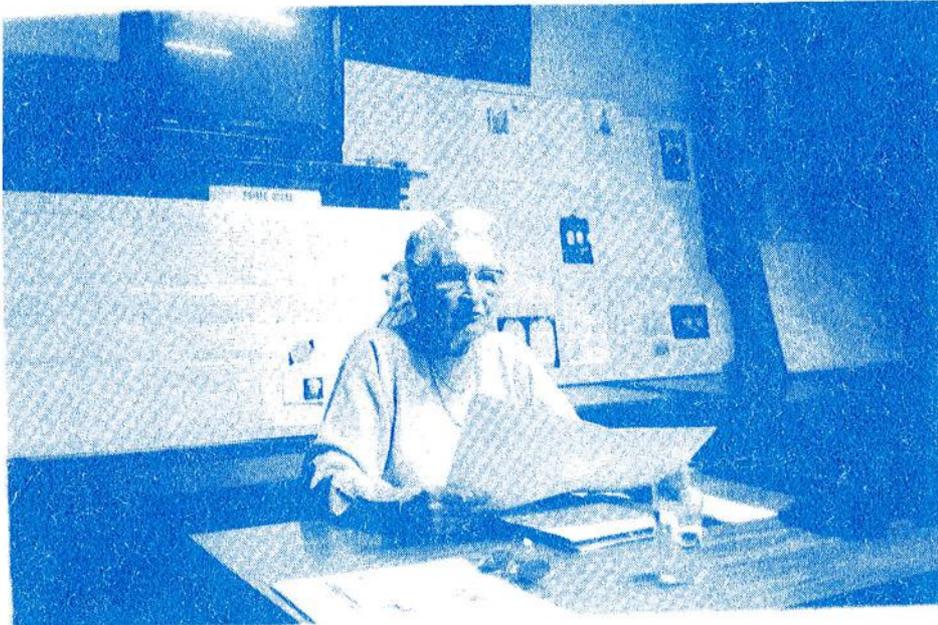
- Madame PINETTE-ROY qui s'est déplacée de Châlon sur Saône
- Monsieur Jean-Louis THEIL qui a filmé le document sur le patois
- Monsieur René BAUD qui nous a prêté du matériel vidéo et Béatrice pour la prise de vue
- Mademoiselle Françoise DESBIEZ qui nous a chaleureusement accueilli pour le tournage du film dans sa maison
- Messieurs Omer CHARTON, Raymond MICHEL-GROSJEAN, Georges CHARTON, André FERREZ, et notre **regretté** Louis JANOD, les "acteurs" du film.

NOS ACTIVITES

Soirée - Débat

La soirée-débat de cette année avait pour thème "la famille THEVENIN" de Châlon .

C'est madame PINETTE-ROY, descendante de cette famille, qui a, avec beaucoup de talent et de conviction, présenté ses ancêtres, originaires du Grandvaux.



Félix THEVENIN, né à St Pierre en 1770, était roulier. Il s'installa à Châlon sur Saône, échangeant ses chevaux contre des "gondoles à vapeur" et exerça le commerce d'épicerie en gros. Grâce à son travail, son économie et sa réputation, il accumula une fortune qu'il transmit à sa mort en 1831, à ses 5 enfants. Ceux-ci la léguèrent à la ville de Châlon en la répartissant entre diverses bonnes oeuvres et entre autres, l'installation d'un réseau de distribution d'eau pour les habitants.

Après une présentation approfondie de sa famille, Madame PINETTE-ROY nous énuméra ce qu'il reste de la famille THEVENIN aujourd'hui, avec entre autres, la fontaine de la place du palais de justice de Châlon, élevée par la ville à la mémoire des disposants, et la remise du "legs Thévenin" chaque année, à 80 apprentis méritants.

C'est sans aucun mal que Madame PINETTE-ROY capta l'attention de l'auditoire nombreux et intéressé par la destinée de ces rouliers Grandvalliers.

La seconde partie de la soirée fut consacrée au patois avec la projection d'un film présentant quelques Grandvalliers parlant encore ce dialecte.

La soirée-débat de cette année fut un succès comme le furent les précédentes et, je l'espère, comme le seront les prochaines.

W. GOYARD

Nous remercions plus particulièrement :

- Madame PINETTE-ROY qui s'est déplacée de Châlon sur Saône
- Monsieur Jean-Louis THEIL qui a filmé le document sur le patois
- Monsieur René BAUD qui nous a prêté du matériel vidéo et Béatrice pour la prise de vue
- Mademoiselle Françoise DESBIEZ qui nous a chaleureusement accueilli pour le tournage du film dans sa maison
- Messieurs Omer CHARTON, Raymond MICHEL-GROSJEAN, Georges CHARTON, André FERREZ, et notre **regretté** Louis JANOD, les "acteurs" du film.

A La Découverte De ...

EN PASSANT PAR LA SAINÉ...

Comme tous les ans, les "Amis du Grandvaux" se sont retrouvés pour la randonnée pédestre du 1er Mai.

Leurs pas les ont conduits cette fois à la découverte de la Saine, depuis sa source, à proximité de Foncine le Haut, jusqu'aux cascades de la Langouette, en suivant son cours le long de l'ancienne voie du "tram".

Une soixantaine de personnes n'ont pas hésité à partir sous une pluie battante (le président avait changé de chaussures au départ du car) qui, fort heureusement, ne s'est pas prolongée. Le reste de l'après-midi s'est déroulé sous le soleil.

Le plus jeune membre de l'association participait à sa première sortie : le jeune Valentin Jouffroy, âgé de moins d'un an. Il n'en est certainement pas à sa dernière !

Nos remerciements aux trois guides de l'office de tourisme (Maurice Michaud, Jean Bohad et Bernard Bouveret) pour leurs explications et surtout leur gentillesse.

Béatrice G.

NOS PROJETS

LES AMIS DU GRANDVAUX

EXPOSITION



CHAUX DES PRÉS

SALLE DES FÊTES

du 14 juillet au 23 août 1993

samedi,
dimanche,
lundi

de 15H00 à 19H00



INAUGURATION

C'est par le "Lien" que nous vous invitons bien cordialement à l'inauguration qui aura lieu le mercredi 14 Juillet à 18 heures, salle des Fêtes de Chaux des Prés.

L' EXPOSITION 1993

SALLE DES FETES DE CHAUX-DES-PRES

DU 14 JUILLET AU 23 AOUT 1993

JEUX - JOUETS - PASSE-TEMPS

L'annonce de notre 18ème exposition a été faite lors de la soirée-débat du 13 mars dernier. Elle a été reprise plusieurs fois par la presse quotidienne :

Où sont vos jouets ?

Comme chaque année, les Amis du Grandvaux préparent leur exposition. Cette année, le thème est « Passe-temps, jeux et jouets d'autrefois ». Qu'avez-vous fait de vos jouets ? Si vous êtes prêts à

leur confier vos souvenirs d'enfance, téléphoner à Denise Piard, Prénovel, 84.60.41.64 ou Danièle Pratini, Saint-Laurent 84.60.14.08 ou Jean Colin, Château-des-Prés 84.60.43.29.

- LE PROGRES du 22 MAI 1993 -

Or, il faut que les lecteurs du "LIEN" aient une information plus spéciale car ils sont tous impliqués dans l'organisation et la réussite des manifestations des AMIS DU GRANDVAUX. Cette année, nos lecteurs se posent des questions :

- Josette, qu'est devenue la poupée de ton enfance ?
- Oui, j'avais une belle poupée, et mon père, menuisier, avait fait son berceau. Ce berceau était pour moi une petite merveille. Je l'aimais. J'en avais grand soin.
- Alors, tu vas nous le prêter ?
- Hélas, mes enfants n'en n'ont pas eu le même soin. De la poupée et de son berceau, il ne me reste que la photo...
- Les photos peuvent aussi intéresser à l'exposition...
- Ailleurs, vers Paul, Louis ou Odile, c'est du cheval, du train, du mécano, du nain-jaune, du jeu de croquet qu'il s'agit. La réponse, par chance, est différée :
- Oui, j'ai gardé ma belle peluche ou mon train électrique... ou plutôt :
- "Mes parents ont gardé" - "C'était trop beau, trop fragile pour mes mains d'enfants". Je jouais avec des billes, des morceaux de bois ou de carton, mais je jouissais de la possession, je regardais heureux le beau jouet, je comprenais ces mesures de soin, d'économie en usage dans nos familles.
- On avait moins de jouets, souvent un seul, mais plus beau et méritant conservation. Et beaucoup ont conservé !

Notre recherche ne se limite pas aux "jouets", aux "jeux" "passés de mode", aux règles des jeux "passés de mode". Nous voulons aussi des témoignages sur les "PASSE-TEMPS", frivolités, fêtes, sports et jeux d'adresse qui ont enchanté nos jeunes loisirs.

Le rayon "PRESSE" sera vite garni avec les albums, périodiques, bandes dessinées, livres, almanachs, images, photos, etc...

La musique avait sa place dans nos loisirs campagnards : vieux instruments, partitions, chansons... ainsi que le vieux phono, les vieux disques... Et la lanterne magique, le Pathé-Baby : premiers pas du cinéma...

Je suis obligée de mettre un terme à ces énumérations avec un grand ETC... car une idée en suscitant une autre, on va sortir les trésors des tiroirs, des greniers, des archives... et aussi de l'imagination, de la mémoire collective de nos AMIS du LIEN.

C'est le moment de trouver, de préparer, de réparer, et de faire parvenir.

La fabrication de jouets, en bois ou autre matière, s'est développée dans le GRANDVAUX d'aujourd'hui. C'est avec plaisir que nos visiteurs découvriront les stands réservés aux productions des entreprises et artisans sis en GRANDVAUX. Nous vous reverrons chers AMIS du GRANDVAUX, avec le même plaisir que chaque année pour l'inauguration de l'EXPOSITION, à CHAUX DES PRES, le 14/07/93 à 17H00.

Denise PIARD

LA SUITE DE "L'AFFAIRE"...

Dans le dernier numéro du Lien (N°34 décembre 1992) où je rappelais la nécessité de conserver l'un des chalets construits au XIXème siècle, je vous laissais entendre qu'une "affaire" était en cours.

Effectivement, les Amis du Grandvaux et la commune de Fort du Plasne (ayant sur son territoire les deux "rescapés" dont je parlais) ont pris conscience qu'il fallait sauver l'un de ces chalets. Il a été décidé, que la coopérative fromagère de Fort du Plasne céderait ce bâtiment à la commune, celle-ci devant le mettre à la disposition des Amis du Grandvaux pour qu'il soit remis en valeur.

Le chalet visé est celui du Coin d'Aval. Quand vous arrivez devant, vous avez véritablement l'impression de revenir un siècle en arrière ; les deux tilleuls plus que centenaires, l'avant-toit faisant apparaître le tavaillon d'origine et la vue sur le marais et le bois de Ban ne laissent personne indifférent et ne manqueront pas de séduire les visiteurs.

A l'intérieur, le chalet est resté comme le "Gattion" (surnom du dernier fromager) l'a laissé un jour de septembre 1909. Les "cadettes" rongées par le petit-lait, la grande cheminée ouverte, la minuscule chambre du "fruitier", le pèse-lait, la cave, la chambre à lait... tout semble endormi depuis 84 ans.

Ce chalet qui recevait la visite de 50 sociétaires matin et soir, et qui était le lieu de rendez-vous de tous, semble garder dans ses murs, des souvenirs que nul ne peut lui prendre. Il se souvient de la Bique qui faisait "les 400 coups" avec le Gattion et les autres ; il se souvient de Numa Magnin qui a immortalisé certaines scènes pittoresques, et de son père qui fut longtemps secrétaire de la coopérative.

Mais ce chalet est donc appelé à revivre dans les années à venir et, par le soin des Amis du Grandvaux, il devra tenter de redonner aux visiteurs une partie de cette ambiance disparue et, en même temps, une leçon de technique fromagère.

Le chalet tenait une grande place dans la vie de nos villages. En sauvegardant un de ces bâtiments, nous essayerons aussi d'exprimer tout ce qu'il représentait.

Fort du Plasne sera donc la première commune à accueillir une exposition permanente des Amis du Grandvaux grâce à son esprit précurseur qui n'étonnera pas ceux qui connaissent l'histoire de cette commune.

Maintenant, nous faisons appel à tous pour rééquiper ce chalet afin qu'il soit l'honneur de notre association et du Grandvaux.

William Goyard

SORTIE D'AUTOMNE

Courant Septembre, (un samedi ou un dimanche) visite du musée de plein air des Maisons Comtoises à NANCRAÏ (Doubs).

A 15 km de Besançon, dans un cadre verdoyant, 14 édifices ruraux franc-comtois à l'architecture variée, meublés, sont reconstruits fidèlement dans l'écrin de leurs vergers et jardins.

PASSAGE D'UN TRAIN A VAPEUR

L'Association "LEDO-RAIL" organise le dimanche 4 Juillet, un voyage en train, tracté par une locomotive à vapeur, comme au bon vieux temps...

A cette occasion, une animation est prévue place de la gare à Saint Laurent, par différentes associations locales, à l'arrivée du train (vers 11H15).

Il serait souhaitable que les "Amis du Grandvaux", costumés comme il se doit, participent à cette sympathique manifestation.

— *Le premier homme qui s'est marié ne savait pas, le second est inexcusable.*

— *Le Larousse, écrivait-il, si on y fait figurer toutes les femmes infidèles qui ont écrit de jolies lettres d'amour, aura au moins trois cents volumes...*

Sacha Guitry

UNE HEUREUSE INITIATIVE...

Un guide pour la PROMENADE

La Combe du Grandvaux

Une promenade guidée
dans le Haut-Jura

avec carte des sentiers pédestres
et V.T.T. du Grandvaux



Ce livret vous décrit une promenade qui vous présente tout au long de son parcours les aspects caractéristiques du Grandvaux et du Haut-Jura. Longue d'une vingtaine de kilomètres elle peut très bien se parcourir par petits tronçons en partant des différents lieux pourvus de parking comme Saint-Laurent-en-Grandvaux, L'Abbaye, Saint-Pierre. Elle est sans difficulté, et se trouve destinée aussi bien à la promenade familiale qu'à la randonnée.

Édité par

l'Association pour le Développement Touristique du Grandvaux

et diffusé par le

Syndicat d'Initiative du Grandvaux

UN PEU D'HISTOIRE...

LE GRANDVAUX IL Y A 200 ANS

1793 (PREMIER SEMESTRE)

L'ÉTAT-CIVIL – LA LEVÉE DE 300 000 HOMMES

Au cours du 2^{ème} semestre 1792 de grands évènements étaient intervenus au niveau national. Le 20 septembre, le jour même où la Convention, élue au suffrage universel, remplaçait l'Assemblée Législative, les coalisés autrichiens et prussiens avaient rompu le combat à Valmy, face à la détermination des troupes de ligne et des volontaires. Le 21 septembre, la royauté était abolie et, ipso facto, la République proclamée dans les rues, par le peuple de Paris, la Convention se bornant à décréter, le 22, que les actes publics seraient dorénavant datés de l'an premier de la République et, le 25, que la République est une et indivisible. Le 20 septembre 1792, la loi sur l'état civil, préparée par le comité législatif de la Législative était promulguée. Elle prescrit que les actes de mariage, de naissance et de décès seront, à l'avenir, dressés par les municipalités. Enfin, épilogue sanglant de la prise des Tuileries, le 10 août, le roi était guillotiné, le 21 janvier 1793, après un long procès au cours duquel les vociférations et menaces lancées des tribunes l'avaient emporté sur la sérénité qu'aurait exigé la simple justice.

Dans le Grandvaux, ces évènements majeurs, n'ont pas eu un grand retentissement et la vie de nos ancêtres n'en fut pas beaucoup modifiée sauf ce qui concerne : la nouvelle composition des municipalités, la mise en vigueur des nouvelles règles relatives à l'état civil et surtout la désignation des volontaires exigés par la levée des 300.000 hommes.

LES NOUVELLES MUNICIPALITES.

Des élections avaient eu lieu, en décembre 1792, pour le renouvellement des conseils généraux des communes. Il n'y eut que quelques (1) changements parmi les maires et les procureurs et bien que ces élections aient été effectuées au suffrage universel.

- à Saint-Laurent, François-Xavier BOUVET succède, comme maire, à Jean-Baptiste BESSON et Laurent BRENET, comme procureur, à ROIDOR.
- à La Chaumusse, Augustin FERREZ, maire, est réélu.
- à Grande Rivière, Jean-Baptiste FAIVRE, maire, est réélu.
- à Rivière-Devant, Augustin MAILLET-GUY succède, comme maire, à Henri François ROCHE.
- à Fort du Plasne, Claude Louis CATTIN succède, comme maire, à Jacques Ignace BAILLY.
- au Lac des Rouges Truites, Pierre Louis ROSSET succède, comme maire, à Jean-Baptiste GRAND.
- à Saint-Pierre, Ambroise FERREZ, maire, est réélu mais François Joseph BOUVET-MARECHAL succède, comme procureur, à Pierre Alexis BOUVET.

A l'occasion des autres élections qui interviennent en novembre et décembre 1792, Basile Ferrez est réélu juge de paix du canton mais il doit renoncer, pour cause d'incompatibilité, à sa fonction d'administrateur du département ; il est remplacé, le 11 novembre, par Basile BRASIER, alors procureur de Grande Rivière.

REFORME DE L'ETAT CIVIL

C'est la résistance à la constitution civile du clergé (2) qui obligea la Législative à modifier le régime en vigueur, qui confiait l'enregistrement des baptêmes, mariages et décès au clergé des paroisses. En effet, les prêtres réfractaires s'efforçaient d'empêcher les fidèles de confier le baptême ou le mariage de leurs enfants aux prêtres constitutionnels (jureurs), considérés comme schismatiques. Comme ceux-ci étaient les seuls habilités à tenir les registres paroissiaux, les enfants baptisés par des prêtres réfractaires risquaient d'être privés d'état civil. S'agissant du mariage, on fit la distinction entre le consentement des époux, qui est un contrat et le sacrement, acte religieux.

A partir de la mise en application de la loi du 20 septembre 1792, l'enregistrement des naissances, mariages et décès est confié à un membre élu de la municipalité, l'officier d'état civil, qui doit savoir écrire et qui peut être remplacé par le maire, lorsque celui-ci possède les capacités nécessaires. A Saint-Laurent le 8-12- 92, Pierre Simon BAILLY est élu officier d'état civil; à Saint-Pierre, c'est Félix GROZ, le 17-12-92.

Dans le Grandvaux où il n'y a pas, à cette époque, de prêtres réfractaires actifs, la passation de pouvoirs se fait sans difficultés. Le responsable de chaque paroisse remet les registres paroissiaux en sa possession au maire après avoir arrêté et clos celui en cours d'utilisation. Cette opération intervient le 16-12 à Saint-Pierre et le 31-12 à Saint-Laurent (voir photocopie du registre de St-Laurent). Le prêtre desservant continue à baptiser, à marier, à présider aux obsèques religieuses mais les grandes étapes de la vie doivent être légalement enregistrées par l'officier d'état civil indépendamment de toute appartenance religieuse ce qui est, tout de même, plus normal pour les protestants, les juifs et les athées.

Pour nos ancêtres, cette réforme a multiplié par deux les démarches. Dans un premier temps, avant la mise en service de nouveaux registres préimprimés -un pour les naissances, un pour les mariages, un pour les décès- l'officier d'état civil, en raison d'habitudes ancestrales, évoque encore les sacrements religieux. Pour les naissances, l'acte comporte la référence au baptême "dans le rite catholique et romain" qui l'a précédé. C'est le cas à Saint-Pierre jusqu'au 20 ventôse an II (10-3-1794) (3).

A Saint-Laurent, jusqu'au 6 mars 1793, l'acte de naissance est qualifié de baptême et les témoins de parrain et marraine (voir photocopie du registre). Pour les décès on précise que le défunt est "muni des sacrements de l'église".

La loi apportait de larges atténuations aux interdictions de mariages entre parents. Dans les communautés du Grandvaux, tous les habitants étaient, plus ou moins, cousins ; aucun mariage religieux entre grandvalliers n'était possible sans demande et

Republique française et le jour suivant a été
 inhumé au cimetière au presbytère de Jean-Baptiste David
 veuve d'icelle et de Pierre Alexandre. J'admire
 M. le Curé Inqui. J. B. David

Benoit f. Jean

(Signature)

M. le Curé de St Laurent déclare que dans
 le présent registre commencé le second janvier
 mil sept cent quatre l'ing. douze font tous les
 actes de Baptême mariages et sépultures arrivés
 dans la paroisse le 31 décembre 1792.

et ai remis led registre au officier public
 de la municipalité de St Laurent
 le 3 janvier 1793 à de la République française

1793

M. le Curé de St Laurent déclare que dans
 le présent registre commencé le second janvier
 mil sept cent quatre l'ing. douze font tous les
 actes de Baptême mariages et sépultures arrivés
 dans la paroisse le 31 décembre 1792.
 et ai remis led registre au officier public
 de la municipalité de St Laurent
 le 3 janvier 1793 à de la République française

M

M. le Curé de St Laurent déclare que dans
 le présent registre commencé le second janvier
 mil sept cent quatre l'ing. douze font tous les
 actes de Baptême mariages et sépultures arrivés
 dans la paroisse le 31 décembre 1792.
 et ai remis led registre au officier public
 de la municipalité de St Laurent
 le 3 janvier 1793 à de la République française

Bx

M. le Curé de St Laurent déclare que dans
 le présent registre commencé le second janvier
 mil sept cent quatre l'ing. douze font tous les
 actes de Baptême mariages et sépultures arrivés
 dans la paroisse le 31 décembre 1792.
 et ai remis led registre au officier public
 de la municipalité de St Laurent
 le 3 janvier 1793 à de la République française

Bx

octroi de dispenses qui coûtaient fort cher. Nos ancêtres trouvèrent dans les nouvelles dispositions plus libérales un avantage financier notoire. Le mariage civil comportait deux phases ; la promesse de mariage qui était affichée et proclamée à haute voix à midi devant la porte principale de la maison commune (la traditionnelle publication des bans) puis, huit jours après en général, le mariage proprement dit comportant le consentement des époux. Il faut noter que le mariage civil pouvait avoir lieu avant ou après le mariage religieux. Quant aux actes de naissance ou de décès, ils devaient être établis dans les trois jours suivant l'évènement sous peine de 2 mois de prison.

La loi du 20 septembre 1792 avait donné lieu à de vives discussions sur le divorce et le mariage des prêtres. Le texte de la loi réglementait le divorce interdit jusque-là ; elle reconnaissait " de facto " le droit des prêtres au mariage, les législateurs considérant que "le célibat n'est pas un point de dogme mais une affaire de discipline dont l'application a varié selon les temps et les lieux". Les prêtres constitutionnels qui se marièrent purent conserver leur traitement de fonctionnaire mais les évêques le plus souvent hostiles les destituèrent. Ce problème, toujours d'actualité, ne s'est pas posé, dans le Grandvaux, en 1793.

LA LEVEE DE 300.000 HOMMES.

Les bataillons de volontaires recrutés en 1791 avaient offert le plus bel exemple de l'engouement et de la ferveur populaire. Ces premiers engagements se déroulaient dans un climat de fête de village. Il faut cependant noter que, déjà, les villes avaient répondu avec plus d'empressement que les campagnes et que les quotas se révélaient inégaux sur l'ensemble du territoire, Paris et les départements frontiers de l'est fournissant, par rapport à leur population, le plus grand nombre de bataillons (4).

Après les victoires de Valmy et de Jemmapes (6-11-92), les volontaires qui, selon une règle datant du régime féodal, ne s'engageaient que pour une campagne, espéraient être renvoyés dans leurs foyers. Le gouvernement lança des appels patriotiques, mais en vain ; les effectifs de l'armée estimés à 400.000 hommes en décembre 1792 se trouvèrent réduits à 220.000 en février 1793.

Face à cette situation déficitaire des effectifs, et alors que la République qui vient de retrouver sa frontière naturelle du Rhin est attaquée de toutes parts, la Convention décrète, le 24 février 1793 une levée de 300.000 hommes.

En principe, cette levée devait se faire, comme celles de 1791 et 1792, par engagements volontaires, parmi les hommes célibataires ou veufs sans enfants de 18 à 24 ans. Mais le zèle s'était ralenti - nous le verrons - aussi la Convention avait décidé d'imposer à chaque département un contingent fonction de sa population. Ce contingent était ensuite réparti entre les districts, puis entre les cantons et les communes au prorata du nombre d'habitants.

Si le contingent n'est pas fourni par le volontariat le décret précise que "les citoyens sont tenus de le compléter, sans désespérer et pour cet effet ils adopteront le mode qu'ils trouveront le plus convenable à la pluralité des voix" (art.11 du décret du 24-2-93). C'était reporter sur les municipalités toutes les difficultés de la désignation, elles ne manquèrent

pas! Il faut ajouter que le remplacement -qui dispense les plus riches de l'impôt du sang- était autorisé mais le remplaçant devait être agréé par la commune et habillé, équipé et armé aux frais du remplacé.

Les volontaires du Jura.

Le Jura avait répondu avec enthousiasme à l'appel aux volontaires de 1791 et 1792. Il avait levé 12 bataillons, soit 3.000 soldats, pour une population de 280.000 habitants, 5 bataillons de plus que le contingent exigé. Avec les Bouches du Rhône, le Doubs, la Haute-Saône et les Vosges il faisait partie des départements qui avaient fourni le plus de volontaires et la Convention, à la demande des députés Babey et Vernier, décrétait le 9-3-1793 : "Le Jura a bien mérité de la Patrie". (Voir en annexe la composition d'une compagnie de volontaires du Grandvaux de 1791).

Au printemps 1793, l'enthousiasme est bien tombé, surtout dans les campagnes. La nouvelle levée ne va pas conduire, comme en Vendée, à un soulèvement paysan, bientôt récupéré par les royalistes, mais les opérations de désignation des requis sont difficiles et nombre de familles de "volontaires" retenus après tirage au sort s'emploient à "acheter" un remplaçant.

La levée dans le Grandvaux en mars 1793.

Nous examinerons, dans le détail, les opérations d'enrôlement à Saint-Laurent, à Saint-Pierre et aussi, pour une part, à La Chaumusse (5).

A Saint-Laurent.

Le 11 mars 1793, un registre est ouvert pour l'inscription des volontaires, mais au bout de trois jours aucun ne s'est présenté, aussi les citoyens sont convoqués, le 14 mars, en assemblée primaire à l'église ; le maire François Xavier BOUVET et le procureur Laurent BRENET prononcent chacun un discours patriotique de circonstance. Plusieurs familles demandent vainement que les frères de volontaires qui sont déjà aux armées soient exemptés.

Le conseil général de la commune propose alors de verser à chaque citoyen qui se portera volontaire ou sera désigné par le sort la somme de 300 livres. La dépense totale 4.800 livres sera prélevée pour moitié sur le commerce et l'industrie, pour un tiers au marc la livre de l'impôt foncier et pour un sixième sur l'impôt mobilier. Comme il n'y a toujours pas de volontaires, les citoyens sont convoqués, "par billet", sous peine d'une amende de 10 livres le 20 mars. Jean Félix ROCHE, notaire à Rivière-Devant, qui a été désigné comme commissaire par le district de Saint-Claude, participera à l'assemblée. Dès le début de l'assemblée du 20 mars, la municipalité annonce que la somme qui sera versée à chaque "volontaire" a été portée à 500 livres puis il est décidé que, faute de volontaires, on procédera par la voie du tirage au sort. Les citoyens, qui répondent aux règles fixées pour le recrutement, au nombre de 80 sont répartis en 16 pelotons de 5 hommes qui devront fournir chacun un volontaire ou se soumettre au résultat du tirage au sort.

Les opérations aboutissent aux désignations suivantes :

Peloton Requis et mode de Désignation

1er vol. BAILLY Daniel

2ème	vol.	BOUVET François Célestin
3ème	vol.	GUY Pierre Alexandre
4ème	vol.	MARTIN Jean-Baptiste
5ème	vol.	THOUVEREZ François
6ème	sort	BOUVIER Alexandre
7ème	vol.	BRIDE ETIVANT Louis Alexis
8ème	sort	BAILLY Joseph Marin Vital
9ème	vol.	THOUVEREZ Joseph Augustin
10ème	sort	MIDOL Augustin
11ème	sort	FERREZ François Josaph
12ème	sort	BOUVIER Amable
13ème	ce peloton est composé de Pierre Marie Ferdinand FERREZ, Pierre Alexandre FERREZ, Ambroise ROYDOR Laurent PIA et Jean Louis BAILLY. Augustin FERREZ percepteur des contributions, présente un remplaçant Claude (nom illisible) de la Chaux du Dombief auquel sera finalement substitué, le 31 mars, Nicolaï LAPIERRE, natif d'Aoste et sujet du roi de Sardaigne.	
14ème	sort	ROSSET (absent)
15ème	sort	VUILLET Pierre Louis
16ème	sort	GUY Alexis (absent) fils de feu Jean-Pierre.

Les citoyens "volontaires" déclarent, à la fin du procès-verbal qu'ils "réservent expressément qu'ils n'entendent être enrôlés, n'y qu'ils n'entendent partir avant que la somme de 500 livres chacun, qui leur est promise ne leur soit comptée d'avance". L'exemple donné par le percepteur de Saint-Laurent qui, le 20 mars, a présenté un remplaçant pour son fils est bientôt suivi par plusieurs familles de volontaires "tombés sous le sort". Le 31 mars, la municipalité accepte 5 remplaçants qui donnent leur accord par écrit ; les appelés remplacés sont tenus de prendre en charge 2 uniformes que la municipalité fait confectionner pour les volontaires.

Quelques jours plus tard, on apprend que René Louis VUILLET, désigné par le sort dans le 15ème peloton, a été refusé par le directoire du district de Saint-Claude, il était, sans doute, trop petit ou infirme. Un nouveau tirage au sort est effectué parmi les 61 jeunes gens restant soumis au recrutement. Pierre Amable PERRET qui est retenu, manifeste -précise le procès-verbal- une grande joie de voler joindre son frère à l'armée du Rhin.

Saint-Pierre

La première assemblée se tient le 23 mars, 3 jours après celle de Saint-Laurent. La municipalité, tenant compte de l'expérience, offre d'emblée 600 livres à chacun des "volontaires" spontanés ou désignés par le sort. La somme nécessaire sera répartie sur les mêmes bases qu'à Saint-Laurent. Par contre la désignation des requis donne lieu le 24 mars à deux réunions successives. En effet les saint-pierrards, toujours plus difficiles à manipuler que les autres grandvalliers, ont vite compris que deux familles FERREZ et BOUVET ont présenté des remplaçants à la place de leurs fils qui constituaient l'essentiel du peloton. Ils exigent que l'on annule les premières désignations et que l'on recommence tout de A à Z !

La commune doit fournir 16 volontaires mais 75 jeunes gens répondent aux règles de recrutement (18 à 24 ans non marié). On décide de se limiter à 15 volontaires tirés dans 15 pelotons de

5 hommes chacun. Chaque peloton doit fournir un volontaire ou se soumettre au résultat du tirage au sort .

Le résultat des opérations est résumé ci-dessous :

Peloton	Première désignation	Deuxième désignation (remplaçants)
1er	BENIER Régis fils d'Augustin	BARATTE Marin La Chaumusse
2ème	Benoit Ambroise (sort)	
3ème	BOUVET Pierre Louis fils feu François Joseph (sort)	
4ème	BENIER Louis Aimé fils feu Augustin	PETETIN Pierre du Morillon
5ème	?	BAILLY Alexis Grande Rivière
6ème	GROZ Marc (sort)	
7ème	GROZ Michel (absent)	
8ème	BENIER Ambroise (sort)	MATHIEU Joseph La Chaumusse
9ème	RICHARD Pierre Louis (sort)	BARATTE Laurent La Chaumusse
10ème	BAILLY Félix (sort)	
11ème	volontaire présenté par François Joseph FERREZ pour ses fils et sous sa responsabilité propose MOREL Claude Antoine du Morillon	
12ème	?	GIRARD Claude François de Doucier
13ème	volontaire présenté par Pierre Celestin BOUVET, Pierre Joseph BOUVET, PIROULET, Joseph Augustin BOUVET PIROULET, Pierre Louis BOUVET et Louis Aimé JACQUILLON, Pierre Louis MARTELET domestique, de Château des Prés.	
14ème	BAILLY Basile (sort)	
15ème	MARTIN Clément (sort) absent.	

A l'issue des opérations les requis originaires de Saint-Pierre ne sont plus que 7, dont 2 absents, en effet l'un est parti avec les rouliers comme voiturier (Clément MARTIN) et l'autre Michel GROZ s'est engagé dans le 2ème régiment d'infanterie de ligne et n'entre donc pas en ligne de compte.

Le 28 avril, les gendarmes, qui s'en tiennent au chiffre de 16 requis, réclament les trois "volontaires" qui manquent et s'installent en garnison à Saint-Pierre, c'est-à-dire qu'il faut les loger eux et leurs chevaux. Le procureur de la commune François Joseph BOUVET MARECHAL -un sans-culottes ardent mais réaliste- engage 3 jeunes de Château des Prés, Jean Baptiste JACQUIER, Jean Baptiste FAIVRE, Pierre Joseph JACQUIER moyennant le versement à chacun de la somme de 1.100 livres (6) ils serviront dans le recrutement à la charge de la commune. La Chaumusse.

Nous ne possédons pas le procès-verbal des opérations de désignation des volontaires qui a eu lieu le 22 mars. Cependant, le 1er avril, 5 jeunes gens "élus par la voie du scrutin" (7) pour former le contingent de la commune présentent 2 genevois Jacques PARIS 32 ans et Marc Henri ISAAC qui déclarent s'enrôler librement à leur lieu et place. Le 13 avril, les mêmes, présentent 2 autres remplaçants, Jean Louis CLEMENT de Crans, 25 ans et Henri PONCET de La Chaumusse, illettré, 27 ans.

A La Chaumusse le choix des requis a certainement soulevé de vives protestations et des mouvements divers car, le 23 avril, le conseil général de la commune "devant les menaces" demande au district a être "déchargé du choix du contingent".

Il ne faudrait pas juger nos ancêtres sur les résistances à l'enrôlement que nous avons constatées dans les registres des délibérations des communes et décrites sans complaisance.

Lors de la constitution des premiers bataillons de volontaires, en 1791, le Grandvaux a donné à la République deux compagnies :

- la 6ème compagnie du 4ème bataillon du Jura, capitaine Séraphin FERREZ de La Chaumusse, lieutenant Jacques Chrisostome CATTINI ,sous- lieutenant Joseph Augustin MARTELET
- la 7ème compagnie du 11ème bataillon du Jura, capitaine Léonard FERREZ de Saint-Pierre, décédé à l'hôpital de Strasbourg le 3 novembre 1795.

(à suivre)

Jean FERREZ

N O T E S

- (1) - Voir dans Le LIEN n° 29 juillet 1990 p.33 les élections de 1790.
- (2) - Voir dans Le LIEN n° 33 Juillet 1992 p.21 la constitution civile du clergé.
- (3) - C'est le moment où, le 17 mars l'abbé GOUSSET, vicaire-chef de Saint-Pierre est contraint en raison de la vague antireligieuse de quitter son ministère.
- (4) - Jura 12 bataillons pour 280.000 habitants
 Doubs 11 bataillons pour 218.000 habitants
 Haute-Saône 12 bataillons pour 247.000 habitants
 VOSGES 13 bataillons pour 280.000 habitants
- (5) - Arch. dép. du Jura. Registres de délibération des conseils généraux des communes : Saint-Laurent 5E 216 (1à5), Saint-Pierre 5E 190 (1 et 2), La Chaumusse 5E 189 (6).
- (6) - A titre de comparaison, le traitement du juge de paix était en 1795 de 1700 livres.
- (7) - Cette expression signifie que l'on n'a pas eu recours au tirage au sort mais que les requis ont été désignés par un vote.

6^e Compagnie
 Ferron
 Capitaine

(SAVERNE
 le 9 MARS 1792)

Noms de Baptême et de famille	Provenance des lieux	Provenance de la Compagnie				
Jean Scaphin furido	D. St Laurent	9 L	1	7		
Jacques Chevalier Calligny	D. fort Duplanc	9 L	1	7		
Joseph Augustin marlet	D. Labei	9 L	1	7		
Claude Louis Sepon	D. St Laurent	9 L	1	7		
Jean Louis Bonin	D. Labei	9 L	1	7		
Jean Baptiste Roche	D. fort Duplanc	9 L	1	7		
Claude Thourver	D. fort Duplanc	9 L	1	7		
Jean Baptiste Navier cham	D. St Laurent	9 L	1	7		
Jean Baptiste macion	D. St Laurent	9 L	1	7		
Simoneul pomcat	D. Labei	9 L	1	7		
Basile Beauq	D. St Laurent	9 L	1	7		
Jean alexis Benoit	D. fort Duplanc	9 L	1	7		
alexis evaetin	D. Labei	9 L	1	7		
Jugues amide jamot	D. Labei	9 L	1	13		
Joseph alexis Christin	D. fort Duplanc	11 L	1	7		
alexis Barcau	D. Labei	9 L	1	7		
Jean Claude chaupin	D. St Laurent	9 L	1	7		
Louis alexis Bailly	D. fort Duplanc	9 L	1	7		
alexandre marlin monnet	D. St Laurent	9 L	1	7		
philippe Brunet	D. St Laurent	9 L	1	7		
André Lemaire Sepon	D. St Laurent	9 L	1	7		
piere Jeanne jamot	D. Labei	9 L	1	7		
Basile Sepon	D. Labei	9 L	1	7		
Jean Louis Navier mayot	D. fort Duplanc	9 L	1	7		
Hermine Bastien	D. Labei	9 L	1	7		
Jean Charles Roy	D. St Laurent	9 L	1	7		
Jean Louis mayot	D. fort Duplanc	9 L	1	7		
alexandre michel monnet	D. fort Duplanc	9 L	1	7		
Jean Louis Roche	D. Labei	9 L	1	7		
Claude Louis piupard	D. Labei	9 L	1	7		
Jean alexis Baratte	D. St Laurent	9 L	1	7		
Laurant Baratte	D. St Laurent	9 L	1	7		
Jean Baptiste pia	D. St Laurent	9 L	1	7		
piere Celestin Benoit	D. St Laurent	9 L	1	7		
Laurant Benoit	D. St Laurent	9 L	1	7		
Jean Louis Thourver	D. St Laurent	9 L	1	7		
Joseph Augustin Thourver	D. Labei	9 L	1	7		
alexandre marlin	D. St Laurent	9 L	1	7		
Joseph alexis Brunet	D. Roche	14 L	2	7		
Jean antoine marlin goupel	D. fort Duplanc	9 L	1	7		
Joseph Augustin prot	D. Labei	9 L	1	7		
Raphael ferve	D. Labei	9 L	1	7		
Joseph Augustin Benoit	D. St Laurent	9 L	1	7		
Nicolas ferve	D. Labei	9 L	1	7		
Jean Louis Sepon	D. Labei	9 L	1	7		
piere Joseph Roche	D. Labei	9 L	1	7		
piere Jeanne bonbon	D. fort Duplanc	9 L	1	7		
Jean Baptiste Bonin	D. Labei	9 L	1	7		
Raphael qui grand	D. St Laurent	9 L	1	7		
Jean Louis Thourver	D. Labei	9 L	1	7		
alexandre piupard	D. fort Duplanc	9 L	1	7		
piere marlin marlin cichard	D. Confiance	9 L	1	7		
antonin marlin	D. Confiance	9 L	1	7		
piere alexis marlin	D. fort Duplanc	9 L	1	7		
Daniel qui	D. St Laurent	9 L	1	7		
piere Sepon Codrus	D. St Laurent	9 L	1	7		
marc Joseph marlin	D. St Laurent	9 L	1	7		
Stanislas Bidal	D. Confiance	9 L	1	7		
Joseph Bonin	D. Honorable	9 L	1	7		

Hopital Militaire de Besancon
 Decree le 5 Octobre An II
 Jour le 3 germinal II

Etat des effectifs de la
 6e compagnie du 4e bataillon
 des volontaires nationaux
 du Jura au 9 mars
 1792.

Archives departementales
 du Jura, Lp 2002.

Nous Capitaine Commandant Ladite Compagnie au
 Certificat le present Etat véritable a Saverne le neuf Mars
 1792

liberté
 et
 égalité

ADIEU A LA DERNIERE SAGE-FEMME DU GRANDVAUX

A 94 ans, Madame JACOB s'est éteinte à l'hôpital de Champagnole, le 7 Avril 1993.

Elle meurt comme elle a vécu, sans bruit, dans la simplicité et la complicité d'une chambre de maison de retraite.

Madame JACOB est née le 2 Décembre 1899, en Suisse, au Brassus. Sa maison natale est l'actuel "Café du Pont", où son père, Olivier ARBEL exerçait la profession de menuisier. Une photo d'époque montre une belle roue à aubes qui fournissait la force motrice pour l'atelier.

Elisabeth JACOB née ARBEL, était issue d'une vieille famille de Bois d'Amont. En 1865, son grand-père s'établit au BRASSUS. Ses parents furent parmi les fondateurs de l'actuelle paroisse catholique de la vallée de Joux.

A la première guerre mondiale, ses parents revinrent à Bois d'Amont.

Après ses études de sage-femme à Bourg en Bresse, elle s'installa à Saint Laurent. Avec son époux, Monsieur Gustave JACOB, ils habitèrent sur les Crêts, au premier étage de la forge d'Ernest VUILLOMET (actuellement 47 rue de Genève).

Durant son activité, nul ne frappait en vain à sa porte. Profondément généreuse, elle ne savait pas dire "non".

Elle se déplaçait souvent la nuit, à pied, parfois en voiture à cheval. Elle assistait les futures mamans, s'intéressait à la vie de la maison, prêtait une main secourable quand il le fallait.

Elle mit au monde de nombreux grandvalliers.

Madame JACOB ignorait le ressentiment, l'aversion pour ceux qui lui faisaient de la peine. Elle eut toujours à cœur de rester digne dans l'adversité.



La Bibliothèque

Les personnes dévouées qui ont créé la bibliothèque il y a environ une dizaine d'années, ne se doutaient certainement pas qu'un jour cette bibliothèque offrirait aux lecteurs, un choix de quelque 1400 ouvrages (sans compter les revues) qui occupent 36 mètres de rayons !

La diversité des genres peut s'expliquer du fait qu'à l'origine, la majeure partie des livres provenait de dons : formule dont nous bénéficions encore partiellement aujourd'hui, complétée bien sûr, par un certain nombre d'acquisitions.

Afin de faciliter le choix des ouvrages par les lecteurs, ainsi que le travail de classement par les personnes assurant les permanences hebdomadaires, il devenait indispensable de procéder à un inventaire de ce que l'on possédait et de choisir un mode de classement à la fois simple et fonctionnel.

Un groupe de travail issu de la Commission de la Bibliothèque (voir compte rendu de l'assemblée générale du 8 janvier 1993) a été formé et s'est mis à la tâche.

Tous les titres ont été introduits dans l'ordinateur de Thierry SENOT (nouveau membre des "Amis du Grandvaux)... et en sont ressortis sous la forme d'une liste (33 pages) faisant apparaître un double classement : par nom d'auteurs (ordre alphabétique) et par genre (romans, histoire, littérature régionale, etc...).

Ensuite, les livres ont été mis en rayons en respectant scrupuleusement ce double classement. Un cachet apposé sur chaque ouvrage permet de situer exactement sa place (meuble et rayon).

Après une période de quelques semaines, qui permettra aux livres sortis au moment du travail d'inventaire de rentrer et de prendre rang dans le classement, nous comptons sur les personnes de permanence, pour que chaque livre rapporté par un lecteur retrouve sa vraie place.

Il est envisagé de réaliser un catalogue qui pourra être consulté sur place et facilitera le choix des livres susceptibles de vous intéresser.

Tous les éléments ayant été intégrés dans une disquette, la mise à jour annuelle du "listing" sera possible facilement. Il est bon de savoir que la réalisation de cette "remise en forme" aura nécessité environ 150 heures de travail.

Quatre grands gîtes à l'usage de personnes handicapées seront aménagés dans l'ancienne ferme de Léonie Vuillet à Saint-Laurent, par l'Association des paralysés de France.

Des vacances à la montagne pour les personnes handicapées



Si, de "là-haut", Léonie Vuillet voit les travaux actuellement en cours dans ce qui fut son habitation ! Quelle joie se doit être pour la vieille dame grandvallièrse qui fit don, plusieurs années avant sa mort, de sa maison à l'APF du Jura. Jeudi, les membres de la délégation départementale étaient enthousiastes. Les engins avaient attaqué la transformation des lieux. Et quelle transformation que d'aménager quatre grands gîtes, destinés aux handicapés !

Ce projet géant sera opérationnel en juin 1994. Et quand on sait que l'Apf compte 40 000 adhérents en France, autant dire que la maison ne sera pas souvent inoccupée. De plus, elle se veut ouverte aux Grandvallièrs. La construction de ces gîtes correspond à un besoin. En effet, tout au long de l'année, la délégation du Jura reçoit des demandes de lieux de vacances et plus particulièrement de gîtes, accessibles aux personnes handicapées. Or il n'en existe pratiquement pas dans le département. Sur un plan national, le projet de Saint-Laurent sera aussi exemplaire, car il existe très peu de possibilités d'accueil de ce type, en montagne.

Située à quelques centaines de mètres du centre-ville, dans le quartier appelé "le Passage", la bâtisse est entourée d'un terrain de près de trois mille

mètres carré qui sera bien sûr aménagé pour des fauteuils roulants.

Les plans de la future structure ont été élaborés bénévolement par M. Ruyer, architecte à la retraite.

Usage facile

Tout a été conçu pour un usage facile. Les appartements, - situés l'un au rez-de chaussée et les trois autres à l'étage - sont spacieux et capables d'accueillir une famille. Ils bénéficient tous d'un séjour kitchenette, de toilettes et d'une ou deux chambres. Dans les pièces communes, on note un grand foyer, une salle d'exposition et un local refuge (demandé par les services de la protection civile). Le tout représentant quelque 2,7MF d'investissements. La maison sera de plus équipée d'un ascenseur et d'un groupe électrogène. Le total des équipements se monte à 670 000 F.

Le plus gros des investissements est déjà couvert par les fonds propres de l'APF, l'association française contre les myopathies (grâce à des opérations comme le téléthon ou pour l'APF, la vente des bonbons de la solidarité), des subventions du conseil régional et le fonds social européen.

A partir de l'été 1994, deux personnes salariées à temps partiel travailleront dans la ferme-accueil. L'une serait chargée de la gestion, du planning et de l'animation, l'autre de l'accueil et de l'entretien. La délégation du Jura appuie son appui technique (secrétariat-informatique...). Des stagiaires connus par la délégation (notamment des objectifs de conscience) et des bénévoles du canton de Saint-Laurent pourront apporter leur soutien au projet, pour l'accueil, les visites de la région, certaines permanences à définir avec les responsables de l'animation.

Jean-Noël Klinguer, responsable départemental de l'APF, était radieux. Pour lui, ces premiers coups de pelle, vers un projet grandiose, était l'aboutissement du travail important de toute une équipe. Une grande partie d'entre elle était présente, jeudi, sur le site des travaux.

C'est aussi le résultat d'une solidarité qui s'est largement manifestée lors, notamment de la vente des bonbons de la solidarité. En fait, la réalisation de la ferme-auberge de Saint-Laurent, est le fruit de tout un partenariat solidaire auxquels les animateurs de l'APF, (qu'ils soient départementaux ou cantonaux) tiennent plus que tout.

J.M

(La Voix du JURA 13/5/93)

DERNIERES ACQUISITIONS :

- Légendes oubliées de nos montagnes (C. DELVAL)
- Quand les hommes vont boire au fleuve (C. DELVAL)
- La réforme en France jusqu'à l'Edit de Nantes (A. BAILLY)
- Cargo pour l'enfer (B. CLAVEL)
- Histoire du Jura (D. JEANDOT)

DONS :

- Louis XIII (P. CHEVALIER)
- 900 jours - Le siège de Leningrad (H. SALISBURY)
- Paris, une bonne ville (B. MERLE)
- LACUSON, héros de l'indépendance franc-comtoise au XVII^e siècle (R. FONVILLE)
- Le piège de Suez (H. AZEAU)
- La mort du petit cheval (H. BAZIN)
- Jetez donc vos fusils (Rudy. FURTWENGLER)
- La dynastie des KRUPP (P. BATTY)
- Dialogue entre prêtre et moribond (Marquis de SADE)
- Lettre à sa fille Reine (P. CLAUDEL)
- Le voyage du père (B. CLAVEL)
- La femme de guerre (B. CLAVEL)
- La lumière du Lac (B. CLAVEL)
- L'angélus du soir (B. CLAVEL)
- Fauvette des broussailles - J.L. DELEGUSE)
- Contes et nouvelles en pays Comtois (différents auteurs)

Nous rappelons que la bibliothèque des "Amis du Grandvaux", située au 1er étage de la mairie de St Laurent, est ouverte au public chaque samedi, de 14 H 30 à 17 H.

La page humoristique



— *Je viens d'aller en Angleterre et c'est un pays extraordinaire. Ils sont complètement fous ! Chez nous, toutes les rues portent des noms de victoires : Wagram, Austerlitz... Tandis que là-bas : Trafalgar Square, Waterloo Place, ils n'ont choisi que des noms de défaites ! »*

Alphonse Allais



Le malade ne pense qu'à la santé, le médecin ne s'occupe que de la maladie. Quand on me demande de mes nouvelles, je réponds : Ma maladie va admirablement, ma santé ne va pas fort.

— *Il est bon de lire entre les lignes, cela fatigue moins les yeux.*

Sacha Guitry



— *Pascal combattait ses maux de tête par la géométrie, moi je combattais la géométrie en faisant semblant d'avoir des maux de tête.*

— *Un paresseux ? c'est tout simplement un monsieur qui ne fait pas semblant de travailler.*

Tristan Bernard

